ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bruit

Question orale n° 1421

Texte de la question

M. Marc Reymann attire l'attention de M. le ministre de la defense sur la necessite de deplacer le stand de tir Desaix situe sur le ban communal de Strasbourg. Depuis de nombreuses annees, les riverains se plaignent des importantes nuisances sonores occasionnees par le stand de tir implante a une centaine de metres du pont de l'Europe, a cote de nombreux immeubles d'habitation. En reponse a une question ecrite qu'il avait posee en date du 25 mai 1987, le ministre de la defense de l'epoque s'etait declare favorable au transfert de ces installations, dans le cadre d'un echange avec les collectivites locales. La reforme de l'armee, avec les restructurations des unites, devrait permettre de repondre enfin a la legitime demande des habitants. Il lui demande ou en sont les negociations concernant le choix d'un nouvel emplacement.

Texte de la réponse

M. le president. M. Marc Reymann a presente une question no 1421.
La parole est a M. Marc Reymann, pour exposer sa question.
M. Marc Reymann. Monsieur le ministre de la defense, l'utilisation par des unites militaires, mais egalement par plusieurs autres administrations, d'un stand de tir situe au milieu d'un quartier fortement urbanise apparait comme une aberration depuis des decennies. C'est pourtant le cas avec le stand de tir Desaix, situe sur la commune de Strasbourg et propriete de l'armee.
En reponse a une question ecrite que j'avais posee au ministre de la defense en 1987, on me fit savoir que le departement de la defense n'etait pas oppose au transfert de cette installation sur un autre emplacement, en accord avec les collectivites locales. Mais depuis lors, plus rien !
Alors que les imposants batiments de l'intendance militaire de Strasbourg sont en pleine transformation - leur future destination est universitaire - alors que la reforme des armees pourrait liberer des lieux plus accueillants, tout le monde se renvoie la balle.
Le comble: des exercices de tir m'ont ete signales bien au-dela des heures habituelles, perturbant le sommeil des riverains tout proches.
J'aimerais connaitre les demarches les plus recentes que votre departement ministeriel a entreprises pour trouver enfin une solution et degager cet emplacement, qui fait face au pont de l'Europe, a l'entree de la ville de Strasbourg.
Selon les declarations du maire de la ville, l'armee veut bien vendre le terrain, mais a un prix excessif. Qu'en est-il exactement, monsieur le ministre ?
M. le president. La parole est a M. le ministre de la defense.
M. Charles Millon, ministre de la defense. Monsieur Reymann, vous venez de m'interroger sur la necessite de deplacer le stand de tir Desaix, situe sur le ban communal de Strasbourg.
Le sujet a ete evoque pour la premiere fois en 1987, par le biais d'une question ecrite que vous aviez deposee. Une reponse negative vous avait alors ete donnee en raison de l'interet du stand de tir Desaix pour l'entrainement des unites de la garnison de Strasbourg.
Mon predecesseur, Andre Giraud, avait pourtant accepte la perspective d'un echange compense. Il etait en effet

necessaire, pour deplacer le stand Desaix, de realiser des travaux d'un montant de 40 millions de francs environ. A l'epoque, la ville de Strasbourg n'avait pas souhaite donner suite a cette proposition.
Aujourd'hui, le stand Desaix n'est plus utilise qu'a 30 % de ses capacites et sa mise aux normes necessiterait des investissements importants.
En consequence, monsieur le depute, j'ai le plaisir de vous preciser que j'envisage favorablement la perspective d'un deplacement de cette installation. Cependant, la construction d'un stand de tir de taille suffisante pour la garnison de Strasbourg represente un investissement de 15 millions de francs environ, que je ne puis envisager sans une participation significative de la collectivite locale qui demande ce deplacement.
Suspension et reprise de la seance
M. le president. La seance est suspendue.
(La seance, suspendue a dix heures cinquante-cinq, est reprise a onze heures.)
M. le president. La seance est reprise.

Données clés

Auteur : M. Reymann Marc
Circonscription : - UDF
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 1421
Rubrique : Pollution et nuisances
Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 mars 1997, page 1843
Réponse publiée le : 19 mars 1997, page 1941
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 12 mars 1997